

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 3 SEPTEMBRE 2012

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 24 août 2012, accompagnée d'un ordre du jour comportant 88 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 29 août 2012 comportant 7 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 37 présents

Présidence de M. Marc BARVAIS, Bourgmestre faisant fonction

Présents : Mme C. HOUDART, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, DEPLUS, Échevins G. GOETGEBUER, Président du CPAS
M. DI RUPO, ~~M. BAILLY~~, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, M. MILLER, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., ~~Mme. POURBAIX~~, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE~~, ~~Mme MOUCHERON~~, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, ~~Mme BRICHAUX~~, Mme JOB, ~~M. TONDREAU~~, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, ~~M. DUPONT X.~~, M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme. DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO, WAELPUT, Conseillers
et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal faisant fonction.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Chers collègues, je propose que nous commençons nos travaux. Je vous prie d'acter que Mme BRICHAUX arrivera avec un peu de retard ; vous signaler que le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 juillet est sur la table et qu'il sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance. Nous avons une liste importante de points remis : 5, 6, 8, 8 ter, 15, 18. Avec l'accord du chef de groupe du MR, il y a la remise des points 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78 79, 80, 81, 82 et ensuite le 88 a) est également remis. Vous voulez bien prendre connaissance des points qui sont portés à l'ordre du jour en complément et pour lesquels il s'agit de voter l'urgence si vous l'acceptez, c'est le point I personnel administratif, l'empêchement temporaire du Secrétaire communal ; le point II par urgence, la désignation d'un Secrétaire communal adjoint faisant fonction ; le point III personnel administratif, désignation du Secrétaire communal adjoint faisant fonction. Donc, il y a un point IV également en urgence, c'est la prestation de serment du Secrétaire communal adjoint faisant fonction ; il y a un 8 bis qui concerne l'assemblée générale du Centre de Santé et le 88 bis qui est le renouvellement de rivière pour les membres du Conseil d'Administration. Etes-vous d'accord sur l'urgence de ces points ? Pas de remarques, merci. Nous allons commencer le Conseil de manière un peu particulière, en ce sens que les points

votés en urgence I - II - III sont des points qui nécessitent le huis clos. Je demande de bien vouloir respecter le huis clos pour ces trois points.

La séance s'ouvre à huis clos avec 37 présents.

Sont absents : M. BAILLY, Mme POURBAIX, M. LAFOSSE, Mmes MOUCHERON, BRICHAUX, MM. TONDREAU, X. DUPONT, Mme DEJARDIN

Ier objet : Personnel administratif. Empêchement temporaire du Secrétaire communal. Exercice de ses fonctions. GRH

IIème objet : Par urgence. Personnel administratif - fin de désignation d'un Secrétaire communal adjoint faisant fonction

IIIème objet : Par urgence. Personnel administratif. Désignation d'un Secrétaire communal adjoint faisant fonction.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, ce point ne nécessite pas de vote, c'est simplement la prise de connaissance que le Secrétaire communal est empêché, c'est donc le Secrétaire communal adjoint, Philippe LIBIEZ qui le remplace pendant cette période là et il faut noter que pendant cette période de remplacement, il s'est mis en congé de ses fonctions de Directeur de Cabinet puisque, évidemment, la fonction légale de Secrétaire nécessite ce statut particulier. Donc, la personne qui a été désignée Secrétaire communal faisant fonction adjoint habituellement c'est Mme ORBAN. Il se fait que Mme ORBAN sera mise à la pension dans le courant du mois, donc nous décidons la fin de la désignation de Mme ORBAN en tant que Secrétaire communale adjointe faisant fonction quand c'est nécessaire et la personne que l'on propose de désigner comme Secrétaire communale adjointe faisant fonction, c'est Cécile BRULARD, Juriste, qui s'occupe des incivilités et que vous avez déjà eu l'occasion de rencontrer et qui est Secrétaire aussi de la zone de Police.

Par 37 suffrages sur 37 votes valables, ADOPTE - 1 - 2 - 3èmes annexes

La séance publique s'ouvre avec 37 présents.

Sont absents : M. BAILLY, Mme POURBAIX, M. LAFOSSE, Mmes MOUCHERON, BRICHAUX, MM. TONDREAU, X. DUPONT, Mme DEJARDIN

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous reprenons notre séance publique.

1er Objet : Prise de connaissance de l'arrêt du Conseil d'État du 12.07.2012 et de ses conséquences concernant la situation d'un Conseiller communal. Contentieux CTX/SECRET/AN

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, notre premier point concerne la prise de connaissance de l'arrêté du Conseil d'Etat qui confirme que M. JACQUEMIN est confirmé dans son mandat de Conseiller communal mais déchu de ses mandats dérivés. Donc, M. JACQUEMIN siège avec nous, à nouveau, à partir de ce jour. Bienvenue !

4^{ème} annexe

IV^{ème} objet : Par urgence. Personnel administratif. Prestation de serment d'un Secrétaire communal adjoint faisant fonction. GRH

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Le point suivant sera la prestation de la Secrétaire communale adjointe faisant fonction, je lui demande de bien vouloir s'approcher.

Mme Cécile BRULARD : « Je jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, je vous installe en tant que Secrétaire communale adjointe faisant fonction.

5^{ème} annexe

2e Objet : Conseil de Police. Désignation en qualité d'effectif d'un suppléant – remplacement suite à l'arrêt du Conseil d'État du 12.7.2012. Cabinet du Bourgmestre

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Le point 2 concerne le Conseil de Police, c'est la prise de connaissance du remplacement de M. JACQUEMIN par Mme COLINIA qui prêtera serment au Conseil de Police.

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

3e Objet : POLICE – CIRCULATION

a) Création d'un emplacement PMR, rue des Croix à Jemappes. GEP 6002/JE/34

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

b) Création d'un emplacement PMR, rue du Fort Mahon à Jemappes. GEP 6002/JE/53

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

c) Création d'un emplacement PMR, rue Piedsente du Moulin à Jemappes. GEP 6002/JE/107

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

d) Création d'un emplacement PMR, allée des Bouleaux à Mons. GEP 6002/389

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

e) Abrogation d'une zone de chargement/déchargement, rue des Viaducs à Nimy. GEP 6002/NI/2

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

f) Réglementation de la circulation, route Industrielle à Mons. GEP 6002/HAV/12

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

g) Création d'une zone de chargement/déchargement – N 556 – rue du Grand Jour à Mons. GEP 6002/177

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

Entrée de MM. TONDREAU, X. DUPONT = 39 présents

4e Objet : Service de Prévention – Règlement primes sécurisation des logements 2012-2013.
Prévention 3.2012.18

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'est donc le Service de Prévention... On peut se voiler la face mais les cambriolages sont en augmentation dans les habitations durant cette année. Impossible d'en douter, d'ailleurs, pour le Premier Ministre ici présent, la priorité absolue, je le cite, est la sécurité. Je crois dès lors qu'il est plus que temps de se reporter au règlement communal et de demander conseil à la Police si on juge que la demeure occupée n'est pas suffisamment protégée. Les agents vous diront si vous êtes dans les conditions requises pour demander une prime concernant la prévention du cambriolage. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pas d'autre intervention ? Je rappelle que ce sont les mêmes modalités que ce qui était d'application. Que d'autre part, il ne faut pas attendre d'être cambriolés pour faire appel au Service de Prévention et qu'effectivement, il y a des agents communaux qui sont formés en technoprévention et ce sont eux qui sont habilités à faire le tour de l'habitation et définir les modalités techniques à utiliser. Ce subside n'est accordé que pour les travaux qui ne sont pas en rapport avec des systèmes d'alarmes électroniques et ceux-ci doivent répondre aux prescriptions du service de technoprévention qui vérifie effectivement les factures et la mise en œuvre des dispositifs. Donc, ce sont vraiment des mesures de prévention, malheureusement, souvent nos concitoyens font appel au service une fois qu'ils ont été cambriolés, ce qui est un peu dommage. Mais, moyennant cette réponse, Mme MERCIER, je suppose que c'est l'unanimité ? Je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

5e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – La chapelle de l'ancien couvent des Ursulines - Travaux lot 2 : Électricité – Approbation de l'addenda 2 **SOUS RESERVE** MP E/2010/CONV. Ursulines.travaux.addenda 2 lot 2/OS

REMIS

6e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand'place et Patrimoine UNESCO – Les Minières de Spiennes - Marché de services - Relevé topographique de la prairie archéologique – Approbation du mode de passation et des conditions de marché **SOUS RESERVE** MP E/2010/CONV. Spiennes-Relevé

REMIS

Entrée de M. BAILLY = 40 présents

7e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Réaménagement global des voiries - Travaux rue des Fripiers - Approbation du mode de passation du marché, des conditions du marché et des conditions de sélection qualitative. MP E/CONV/VOIRIES P3/Travaux/MG

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci. A propos de la rue de Houdain, la continuation de la rue des Fripiers, j'ai posé la question lors de la Commission du Bourgmestre sur l'opportunité de la rénover aussi. Je sais pertinemment bien que cela n'a pas été prévu dans le plan général de rénovation, ce n'est donc pas réalisable pour le moment. Je regrette toujours cette décision, je continue à la regretter car l'unité de ce quartier du Centre-Ville va en souffrir. Vous le saviez, j'en avais déjà parlé lors de la Commission, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Oui, tout à fait, on vous répondra. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Deux observations, au sujet de la désignation de l'auteur de projet qui a déjà eu lieu. Simplement M. DARVILLE a avoué à ce même Conseil précédemment qu'il y avait des erreurs de l'auteur de projet pour la rue de Nimy et pour la rue de la Petite Guirlande. Là il y a donc eu une double erreur de l'auteur de projet. Alors, est-ce que c'est le même auteur de projet qu'on a repris, voilà une question. J'en ai vu un mais je ne sais plus du tout si c'est le même auteur de projet que la rue de Nimy et la rue de la Petite Guirlande, autrement dit, est-ce qu'il a été sanctionné puisque maintenant on a un officier sanctionnateur et par ailleurs, les pavés, c'est très bien mais vous savez tout comme moi qu'il y a un problème, en tout cas à la rue du Hautbois, quand je me promène, je dois quasiment prendre une jeep maintenant parce qu'il y a des différences au niveau du tassement. Alors, comment peut-on expliquer le problème des pavés à la rue du Hautbois parce que je ne

voudrais pas que dans deux ou trois ans nous ayons les mêmes problèmes qu'à la rue du Hautbois. Merci.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Cela peut paraître un détail, j'en ai parlé en Commission, il s'agit de l'achat des deux poubelles. Je voulais que cela parte sur un plan beaucoup plus large et vous demander que chaque fois qu'il y aura ce type de dossiers avec des mises en place de nouvelles poubelles, qu'il y ait une politique cohérente en matière de tri des déchets, c'est-à-dire qu'on ne peut pas demander à nos concitoyens de trier leurs déchets et ne pas leur montrer l'exemple, ni les encourager au tri sélectif. Donc, pour ces deux poubelles qui coûtent quand même 750 euros pièce donc je suppose que ça ne doit pas être beaucoup plus pour les autres, je demande à ce qu'on en mette vraiment en tri à chaque fois que c'est possible. Je sais que la mise en place n'est pas tout à fait évidente mais si on ne se lance pas, on n'arrivera jamais à avoir quelque chose de cohérent dans tous les dossiers de la Ville à cet égard. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, pas d'autre intervention ? D'une part, dans tout ce qui est prévu, après 2015, c'est la rue de la Halle, c'est prévu au niveau de la rénovation. Pour le reste, je vais céder la parole à l'Echevin des Travaux. Maintenant, la fonctionnaire ou le fonctionnaire sanctionnateur peut faire beaucoup de choses mais au niveau des marchés publics, ce n'est vraiment pas dans leurs compétences. On leur demande déjà beaucoup de choses, mais ça, marché public c'est encore une autre législation. M. DARVILLE vous avez la parole.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien merci beaucoup. En ce qui concerne les adjudicataires pour les travaux, nous ne les choisissons pas. Il est évident qu'il y a des marchés publics, il y a une cotation qui est très stricte et c'est le moins disant qui remporte, enfin le mieux côté plus exactement, qui remporte le marché public. Nous n'avons pas le choix, ces sociétés répondent à des critères très précis, elles doivent avoir des agrégations et en fonction du montant des travaux estimés, il y a aussi des catégories, elles doivent être dans des catégories bien précises, ce qui fait que le nombre de sociétés qui sont capables de réaliser ces travaux qui sont des travaux d'ampleur, sont quand même assez limitées sur notre marché. Une des deux sociétés, donc la société qui a fait la rue de Nimy n'est pas la même que celle qui a été désignée pour l'axe de la gare et c'est l'une de ces deux sociétés qui fera la Place du Marché aux Herbes. En ce qui concerne les tassements des pavés à certains endroits, il faut bien indiquer qu'il arrive régulièrement que des poids lourds en surcharge passent dans l'intra muros et évidemment, certaines voiries ne sont pas conçues pour ce type de chargement, ce qui cause évidemment des dégâts assez importants parfois. Mais nous sommes très vigilants à

la réparation et à un maximum de confort dans toutes les rues surtout celles qui sont pavées, c'est un entretien encore plus délicat.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Simplement ajouter que la rue des Fripiers fait partie du projet global avec le Marché aux Herbes, le bas de la rue de la Coupe, la rue de la Clef et c'est vraiment l'hyper centre et une zone commerciale que l'on veut vraiment développer.

Bon, vous avez d'autres remarques ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Mme PREVOT a demandé si on allait mettre des poubelles sélectives systématiquement ou pas ?

M. Laurette PREVOT, Conseillère : Ce que je demande, c'est une systématisation dans les dossiers même si au départ, c'est compliqué, il faut absolument qu'on passe par là.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : On avait déjà fait un essai de poubelles sélectives à la Place de la Gare, M. DARVILLE va en parler.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, nous sommes agréablement étonnés puisque le tri se fait effectivement bien, donc, on avait dit qu'on ferait le point et si ça marche, je ne sais pas si vous l'avez vu mais on en a mis sur la Place aussi maintenant, donc nous allons essayer de généraliser ce type de poubelles, je crois que c'est une excellente idée.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : C'est parce que dans ce projet, il était bien clair que ce n'étaient pas des poubelles de tri, elles n'étaient pas prévues telles qu'elles.

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

8e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Le Centre de Congrès – Voirie d'accès – Affectation du Droit de Tirage détenu au sein du sous-secteur III.C de l'IDEA pour les travaux et approbation de la convention de superficie. **SOUS RESERVE** MP E/CONV/Congrès Voiries-Travaux

REMIS

Entrée de Mme BRICHAUX = 41 présents

8e Objet bis : Par urgence. Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons - Assemblée générale le 24.09.12. Ordre du jour. Approbation des points 1 à 4. Gestion f. CISM

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, j'interviens sur ce point là parce qu'il semble que les comptes ont quand même posé problème et qu'en 2011, il y a une perte de 73.500 euros, ce qui n'est quand même pas négligeable pour cette intercommunale. J'ai lu le rapport du reviseur, il y a eu des erreurs comptables puisqu'on n'avait pas acté les réductions de valeurs pour irrécouvrables et c'est le reviseur d'entreprise qui a dû intervenir pour remettre la taille droite en quelque sorte. D'où quelques questions d'éclaircissements : qui sont ces créanciers

irrécouvrables qui ont bénéficié des services de l'intercommunale sans la payer pour 73.000 euros, première question. Deuxièmement, il semblerait que le comptable n'ait pas bien fait son boulot et il s'agit aussi d'un monsieur qui a récemment encore défrayé la chronique dans d'autres dossiers, donc je voudrais savoir s'il y a des mesures qui sont prises à son égard ou bien si il garde la confiance de l'intercommunale ou si au contraire, on se sépare de lui ou mis à pied ? Et enfin, troisième question, les comptes 2008, 2009 et 2010 ne sont pas encore publiés à la Banque Nationale, en tout cas à la date du rapport du reviseur, c'est-à-dire le 20 août, donc il y a quelques jours, est-ce qu'ils ont été déposés ou pas et si non, pourquoi ? Parce que est-ce ce même comptable qui devait faire le dépôt des comptes mais là, l'intercommunale est en infraction visiblement.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je crois qu'il faut aussi resserrer le débat sur ce qui concerne le Conseil communal, donc il y a l'ordre du jour, les points qui sont inscrits, je vais céder la parole à la Présidente de l'intercommunale qui va vous donner quelques renseignements mais le vote se portera effectivement sur les points qui sont repris parce que la présentation des comptes actuelle, elle est correcte, le rapport du reviseur est clairement inscrit, donc ce sont ces points-là sur lesquels il sera demandé votre assentiment et pas sur des décisions qui sont à prendre par le Conseil d'Administration de l'intercommunale. Je crois que je dois préciser ces choses avant de passer la parole à la Présidente de l'intercommunale.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'accord pour le vote mais pour le débat, je crois que nous pouvons l'élargir quand même.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : C'est bien ce que j'ai dit mais je voulais reconfirmer l'intérêt du vote et le sujet, voilà. Mme CRUVEILLER.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : En ce qui concerne les réductions de valeurs, effectivement il y avait un montant de 113.000 euros qui était noté comme créance douteuse des communes. Alors, j'ai téléphoné au Service des Finances de la Ville pour savoir effectivement s'il y avait une créance, il n'y a rien du tout mais on n'a pas d'archives au-dessus de 1994. Et cette créance viendrait d'avant 1994. Donc, moi, je n'ai aucun document qui prouve effectivement qu'il y avait bien une créance douteuse. En tout cas, le reviseur n'a pas voulu la remettre dans les comptes, il a voulu absolument remettre les comptes en ordre donc il l'a mise directement en réduction de valeurs, ce qui est tout à fait logique. Il y avait aussi un deuxième point par rapport à la cotisation par habitant, qui devait rentrer dans les comptes 2011 et que le comptable avait mise dans les comptes 2010, ce qui fait qu'on perdait encore 50.000 euros par rapport à ça pour les comptes 2011 en tout cas. Alors, le comptable, c'est un monsieur qui est nommé à vie, à mi-temps, à l'intercommunale, donc je ne peux

strictement rien faire par rapport à ça. Quant aux comptes qui doivent être déposés à la Banque Nationale, plusieurs fois je lui ai demandé de le faire, je vais à l'intercommunale demain, donc demain je saurai si oui ou non ils ont été déposés.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, avant le vote je dois quand même réagir.

Franchement, c'est extraordinaire d'entendre dire que ce sont des irrécouvrables qui datent d'avant 1994 alors que nous sommes en 2012, je crois que votre Echevin des Finances à côté de vous a les cheveux qui se dressent sur la tête d'entendre des choses pareilles, je n'en ai pas plus que lui mais les miens se dressent aussi, c'est incroyable qu'on puisse laisser des choses aller comme ça et que le comptable soit nommé à vie, bon, c'est déjà ce qu'il y a eu dans l'autre affaire dont je parlais mais que je ne vais pas évoquer nécessairement ici, il était aussi nommé à vie, ce qui lui a permis de toucher de grosses indemnités, ce sont des pratiques indécentes et anormales. Quant au vote, dans la mesure où nous n'avons personne au Conseil d'Administration, nous nous abstiendrons même si on peut espérer que cette fois ci les comptes sont corrects.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je crois que ce qu'il faut retenir c'est que le travail du reviseur a été performant, que les comptes actuels sont nickels et qu'on repart sur de bonnes bases. Et pour ce qui est des nominations à vie, on verra ce que l'on peut faire de l'héritage du passé pour essayer d'améliorer les choses, en tout cas, dans l'intérêt de l'intercommunale et surtout dans l'intérêt de garder une comptabilité qui soit à jour et nickel. Voilà. Donc, pour ce qui concerne les points qui sont repris à l'ordre du jour...

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mme MERCIER, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 16^{ème} annexe

8^e objet ter : Par urgence. Mise à disposition d'un numéro FASE - Commune d'Ittre. 8^e/1^e 84

REMIS

9e Objet : S.C.I. Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage – Garantie, par la Ville, pour un montant total de 6.012.500 euros (92,5%) des emprunts à contracter, respectivement auprès de ING Belgique S.A. (Lots 1, 2, 3) et Belfius Banque S.A. (Lot 4) destinés à couvrir les dépenses d'investissements 2012. Approbation. Gestion financière C/Garantie/CHUP

ADOPTE à l'unanimité - 17 et 18èmes annexes

10e Objet : Approbations des périmètres de Rénovation urbaine des Quartier Gare, Quartier Capucins et Axe Commercial. Gestion Territ. et Économique UR12/Rénov.Urb.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous nous réjouissons tous de la rénovation de ce quartier qui effectivement, depuis 20 ou 30 ans certainement, a connu une lente décrépitude et donc nous nous réjouissons que ce soit une des priorités du Collège. On va donc y installer également un commissariat, je crois que la question qui a été évoquée, c'est évidemment augmenter la présence policière de jour comme de nuit mais ça, je crois que c'est dans les plans du Collège et donc nous ne pouvons que nous féliciter du programme de rénovation.

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

11e Objet : Waux Hall. Approbation bail cafétéria. Cellule Foncière CF/RB

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Aucune observation sur le point l'ordre du jour, simplement on fait part dans la présentation du point de la fermeture de la grande salle du Waux-Hall. On l'avait déjà évoqué une ou deux fois mais je profite de l'occasion qui nous est donnée pour savoir quelles étaient les intentions du Collège à ce sujet et je ne pense pas mais ma mémoire a des défauts, qu'il y ait un projet pour l'instant, dans l'état actuel, de la part du Collège. Et donc, je voulais savoir quelles étaient les intentions du Collège à ce sujet.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Les intentions du Collège sont une étude de stabilité pour voir ce qu'on peut faire et si la salle peut être maintenue, s'il y a des stabilités complémentaires à mettre ou si les investissements sont trop importants. Donc, nous n'avons pas encore les résultats de l'étude de stabilité. Dès que nous aurons cette étude, nous reviendrons évidemment au niveau du Conseil communal pour information et discussion quant à l'avenir de cette salle qui est une salle réputée et qui a accueilli de nombreuses associations. Mais donc là, nous ne pouvons pas encore répondre pour l'instant.

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

12e Objet : Ecole d'architecture, rue d'Havré, 88 – Approbation du projet d'acte de bail emphytéotique et de la convention de transfert. Cellule foncière RF/MDB

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est un peu comme au point 11, le projet de bail emphytéotique pour la partie qui concerne l'école d'Architecture, il n'y a pas de problème mais j'ai demandé en Commission ce qu'on allait faire du Clichy parce qu'il s'agit quand même là d'un chancre en plein Centre-Ville. On construit du neuf par ci par là à Mons mais ça me paraît, quand c'est en plein centre comme ça, aussi urgent de prendre des décisions. A la Commission j'ai posé la question on m'a dit qu'on n'en savait rien pour le moment, tout comme pour la grande salle dont vous venez de répondre mais quand pourra-t-on de nouveau l'occuper, on m'a dit qu'on n'en savait rien non plus. Donc, j'abonde dans le sens de mon collègue, de dire il faut mettre l'accent sur ce qui est déjà là qui sont des chancres avant de construire du neuf.

M. Achile SAKAS, Echevin : M. le Conseiller, le bâtiment va être démoli avec des fonds SAR et l'égouttage sera également refait. Une fois ces travaux réalisés, un projet de promotion à cet endroit sera étudié.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : C'est-à-dire qu'à partir du moment où il y a un chancre comme ça nous allons chercher les subsides pour nettoyer le chancre et puis ce sera ouvert à éventuellement des projets qui sont des projets privés. Je crois qu'on a répondu à votre question. Nous essayons de limiter les chancres au niveau de la Ville de Mons.

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

13e Objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Ecoliers » : aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrées Mons-3^e division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (11^e série).
Cellule Patrimoine RF/NS

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

4 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 22^{ème} annexe

14e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (7^e série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

15e Objet : Subside terrain synthétique de Flénu – financement des charges d'emprunt 2012. Gestion des Associations

REMIS

16e Objet : Cimetière de Cuesmes – Pelouse 28. Résiliation de 13 actes de concession pour non renouvellement, des sépultures affichées en octobre 2010. Gestion des Cimetières

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

17e Objet : Cimetière de Cuesmes – Pelouse 28. Résiliation de 100 actes de concession pour état d'abandon, des sépultures affichées en octobre 2010. Gestion des Cimetières

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

18e Objet : Cimetière de Cuesmes – Pelouse 20. Résiliation de 62 actes de concession pour état d'abandon, des sépultures affichées en septembre 2010. Gestion des Cimetières

REMIS

19e Objet : Cimetière de Cuesmes – Pelouse 16. Résiliation de 27 actes de concession pour état d'abandon, des sépultures affichées en septembre 2010. Gestion des Cimetières

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

20e Objet : Cimetière de Cuesmes – Pelouse 16. Résiliation de 5 actes de concession pour non renouvellement, des sépultures affichées en octobre 2010. Gestion des Cimetières

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

21e Objet : Cimetière de Cuesmes. Pelouse 2. Résiliation de 5 actes de concession pour état d'abandon, des sépultures affichées en octobre 2010. Gestion des Cimetières

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

22e Objet : Cimetière de Cuesmes. Pelouse 2. Résiliation de 6 actes de concessions pour état d'abandon, des sépultures affichées en octobre 2010. Gestion des Cimetières

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

23e Objet : Cimetière de Cuesmes. Pelouse 8. Résiliation de 35 actes de concession pour état d'abandon, des sépultures affichées en octobre 2010. Gestion des Cimetières

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

24e Objet : Cimetière de Cuesmes. Pelouse 8. Résiliation de 4 actes de concession pour non renouvellement, des sépultures affichées en octobre 2010. Gestion des Cimetières

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 42 présents

25e Objet : Cimetière de Saint-Denis. Création de l'extension du cimetière de Saint-Denis : introduction du dossier rectifié auprès de M. le Gouverneur de la Province. Population

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

Entrée de Mme MOUCHERON = 43 présents

26e Objet : Élections communales et provinciales 2012 : informations quant aux nouvelles modalités. Service de Coordination/Population

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il y a deux aspects dont le Collège a parlé ce matin à la presse d'ailleurs. Je profite aussi de l'occasion de dire ça. C'est votre droit en tant que Collège de faire systématiquement une conférence de presse avant les Conseils mais le résultat c'est que le débat démocratique n'est plus repris par personne parce qu'il n'y a plus avec votre conférence de presse du lundi matin, de presse présente au Conseil communal et donc le débat démocratique est complètement étouffé par votre initiative de faire une conférence de presse le matin. Ceci dit, c'est votre droit, je ne sais rien y faire. Quant au point en question, la répartition des électeurs par bureau qui se fait géographiquement au lieu d'alphabétiquement, je crois que c'est une bonne chose, en tout cas il faut le tester, ça me paraît une bonne initiative, je ne sais pas pourquoi à Mons-Jemappes et Cuesmes. Je suppose que c'est à titre expérimental mais ça pourra être je suppose par après étendu à toutes les autres communes. Quant à l'aide informatique au dépouillement, nous sommes toujours prudents quant on fait intervenir l'informatique parce qu'il faut que le contrôle du citoyen représenté par des assesseurs et par des témoins de partis puissent s'exercer. Or le passage par l'informatique est toujours un moment un peu où ce contrôle ne sait plus se faire. Donc, il faudra ici attirer l'attention des témoins de partis et des assesseurs sur beaucoup de vigilance parce que, effectivement, même sans présumer de fraude de personne évidemment, je ne fais pas de procès d'intention mais il faut quand même faire attention à partir du moment où on injecte de l'informatique dans le processus de dépouillement et surtout faire une évaluation après. Moi, je crois qu'il serait bon qu'il y ait pour l'une ou l'autre urne de temps en temps, un

dépouillement manuel qui contrôle le dépouillement informatique pour voir s'il n'y a pas de dérapage possible.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, je vais céder la parole à l'Echevin DUPONT, son service a beaucoup travaillé sur ce dossier. La conférence de presse que nous organisons, son but n'est pas de supprimer le débat démocratique. Le but c'est d'avoir une information complète des dossiers qui passent au niveau du Conseil parce que sans la conférence de presse, nous nous rendons compte que certains points qui sont importants et qui font l'unanimité ici, ne suscitent pas le débat car ils ne sont pas relayés dans la presse. Donc, le but c'est une information, la place de la presse est toujours là disponible.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Vous voyez bien comme moi, comme à chaque Conseil, il n'y a plus personne. Je ne l'invente pas quand même !

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mais non, mais la porte est ouverte et franchement il n'y a pas de problème pour les accueillir avec plaisir. Je cède la parole à M. DUPONT.

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Notre service a beaucoup planché sur ce problème qui nous semblait être très important. En fait, il était regrettable de voir des gens qui habitaient sous le même toit et qui pour des raisons d'initiale du prénom devait, si je prends le cas de Mons-Centre, aller voter à l'école du Trieu et l'autre à l'Hôtel de Ville, tout cela sera évité. En plus, les bureaux de vote vont être au centre des quartiers, c'est ainsi que pour Mons-Centre il y aura maintenant 14 sites au lieu de 6 et que nous employons des implantations qui ne sont pas des localisations communales. Il y avait 3 sites à Jemappes, il y en aura 5 et à Cuesmes, il y en aura 2 au lieu de 1, tout le monde votait à Cuesmes centre, le nouveau quartier aura maintenant 3 bureaux de vote. Tout ça fait que probablement, les gens votent à côté de chez eux ne devront pas employer la voiture, j'y vois une possibilité d'une certaine convivialité retrouvée, peut-être également à partir du moment où l'on rapproche le bureau de vote du citoyen peut-être un certain intérêt pour trouver des assesseurs au sein des quartiers. Vous avez raison, le système devra être évalué et là évidemment, nous comptons bien le faire. Pourquoi Mons, Jemappes et Cuesmes ? Tout simplement parce que ce sont les 3 communes les plus peuplées mais il est évident que nous espérons que le système donne entière satisfaction et que nous puissions l'étendre à d'autres communes lors de prochaines élections. Pour ce qui est du système de dépouillement, effectivement ce système vient d'être mis sur le marché, nous avons assisté à une présentation où on nous a présenté une simulation qui avait été faite au départ de la Ville de Liège, ça a permis d'éviter beaucoup d'erreurs, le système consistera à avoir deux écrans tactiles sur lesquels vont apparaître les listes complètes et un des assesseurs lira le bulletin de vote et l'autre pointera avec un crayon sur l'écran

d'ordinateur. Il y aura donc deux écrans par bureau de dépouillement, si à un moment donné il y a une contradiction entre les deux systèmes, la machine émet un signal d'alerte et les assesseurs sont priés de revoir le ou les bulletins litigieux. Alors, le contrôle démocratique, moi je pense qu'il continuera à se faire peut-être même, à certains moments, plus efficacement qu'avant parce que nous savons tous ici pour avoir probablement été à un moment donné témoin de parti, que même si on lisait l'information lors des réunions que les témoins de partis ne participaient pas au dépouillement, je pense que tous nous l'avons fait, nous avons donné un coup de main au bureau. Ici, les témoins seront derrière les gens qui encodent les résultats et ils pourront regarder si réellement à un moment donné il n'y a pas une malhonnêteté quelconque. A la limite, pour avoir une malhonnêteté, il faudrait que les deux duos d'assesseurs soient de combine ensemble et ça me paraît quand même très très difficile. Donc, pour avoir vu ce système fonctionner, ça me semble quelque chose de correct, la firme qui a mis le système sur pied est une firme qui a pignon sur rue et qui a déjà beaucoup d'expérience au niveau du dépouillement électoral. Nous recevrons toutes les techniques nécessaires de la part de cette firme et nous comptons bien avec leur aide, former dans chaque équipe l'un ou l'autre agent communal ou provincial qui sera à même de repérer les petits couacs qu'il pourrait y avoir.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. Ce qui compte quand même c'est de communiquer le plus possible...

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Je voulais vous dire aussi que pour tout ce qui est des nouveaux sites d'implantations des bureaux de vote, il est évident que nous avons été forts attentifs à l'accessibilité pour les PMR.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Donc, le problème qui reste évidemment c'est que les convocations électorales sont légales et types, c'est-à-dire qu'on ne peut pas mettre un rappel attention votre bureau de vote a changé d'emplacement. Donc, les gens évidemment leur convocation ont tellement l'habitude d'aller au même endroit qu'il y a un devoir d'information pour qu'ils se présentent directement au bon endroit parce que sinon, ça risque de faire des mécontents d'où l'intérêt de multiplier les communications et nous demanderons à la presse par communiqué de répéter le message la semaine qui précèdera l'élection. Voilà.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Oui, au-delà de ces modalités, les différents partis présents ici se représentent et vont demander la confiance des électeurs pour s'engager dans un nouveau mandat et donc, pour demander la confiance des électeurs il faut aussi se rendre respectables et que les partis respectent les règlements qu'ils ont adoptés notamment en matière d'affichage. Je voulais profiter de cette occasion pour rappeler que chaque parti a des

panneaux qui lui sont désignés et d'essayer autant que possible d'avoir une campagne propre et de ne pas avoir de sur-collage entre partis et l'idéal ce serait que même au sein d'un même parti qu'on ne donne pas cette image de chacun veut avoir sa propre place et on a des bagarres devant ces panneaux, ça donne toujours une très mauvaise image à la population. Que chacun informe ses équipes du respect des règlements que nous devons avoir pour les panneaux et au-delà des panneaux, on a déjà vu fleurir des pancartes un peu partout en Ville au-delà et en-dehors des espaces qui sont réservés et ça vraiment, ça donne une image vraiment désagréable de nous tous.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. DUBOIS pour cette remarque. Il y a un courrier qui est en rédaction au niveau de l'Administration et qui sera envoyé à tous les chefs de groupe demain ou après-demain pour rappeler les obligations. Quand même signaler que tout ce qui concerne les voiries communales, les services communaux enlèveront les panneaux qui sont illégaux sur les voiries communales, d'où coût par panneau : 80 euros d'enlèvement + la sanction administrative, panneau par panneau, donc ça c'est une première chose. Deuxième chose, nous avons repris contact avec le SPW pour qu'évidemment, au niveau du SPW, sur les voiries dont ils sont compétents, ils assurent eux-mêmes aussi la suppression des panneaux qui sont illégaux. Donc, le courrier partira auprès des chefs de groupe, je suppose qu'ils seront attentifs à faire suivre le message parmi leurs candidats.

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

27e Objet : Bibliothèque communale d'Obourg – Placement d'une détection gaz. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.767.151.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

28e Objet : Théâtre Royal de Mons – Travaux de peinture intérieure. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.772.166.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

29e Objet : Ecole Communale d'Harmignies – Renouvellement de couvertures et zingueries. Approbation de l'avenant n° 1. MP E/2011.722.145.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

30e Objet : Bâtiments scolaires – Renouvellement des menuiseries extérieures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.722.097.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

31e Objet : Cour du Noir Lévrier – Traitement des façades - Subsidés de la Région Wallonne en rénovation urbaine. Approbation de la convention-exécution 2012. MP
E/2012.SUB.930.500/VT

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, nous étions déjà intervenu voici plusieurs mois, voire 2-3 ans, à propos de la Cour du Noir Lévrier et ce point devrait être relié avec le point 48 qui prévoit un éclairage. En fait, nous avons voulu attirer l'attention du Collège sur effectivement un des effets collatéraux de toutes les activités qu'ils organisaient sur la Grand'Place. Et malheureusement, la Cour du Noir Lévrier est un des meilleurs exemples mais la rue du Miroir aussi, la rue d'Enghien, la rue Neuve à droite du BAM, c'est que quand on organise des activités sur la Grand'Place, on a un exemple avec la fête de la bière, automatiquement s'il n'y a pas d'urinoirs autour et aux alentours de ces événements, on se trouve vraiment dans de véritables « pissodromes » et vous le savez bien tous, tous les riverains se plaignent que tant dans la rue d'Enghien, rue Cronque, rue Neuve, on a d'énormes problèmes qui sont d'autant plus démultipliés qu'il y a un nombre important de personnes. Encore une fois, c'est un dégât collatéral. Alors, franchement, nous sommes tout à fait positifs quant aux nouvelles peintures mais nous pensons qu'il faudrait quand même étudier la question de la pose d'urinoirs à proximité de la Grand'Place car pour l'instant, tout ce qui va être fait risque d'être fortement endommagé rapidement. Voilà c'était une réflexion que nous avons déjà développée, je pense que le Collège avait dit qu'il allait étudier pour essayer de davantage impliquer les organisateurs dans l'organisation des poubelles, des déchets, de toutes les conséquences un peu collatérales mais je crois que c'est important de se rendre compte que tant la rue du Miroir, rue d'Havré, haut de la rue de la Coupe, rue de la Clef, rue d'Enghien, rue Neuve, rue de Nimy et Cour du Noir Lévrier, souffrent et donc on pourrait peut-être envisager une action globale, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE, Mme MERCIER avait demandé la parole.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Plusieurs points vont rejoindre ce que vient de dire mon collègue mais je voudrais commencer par dire à M. l'Echevin DARVILLE ma satisfaction de voir que cette Cour du Noir Lévrier a été englobée dans les travaux de la Grand'Place et cela aussi bien pour le traitement des façades que pour l'éclairage. Donc, je reprends aussi le numéro 48. Personnellement, j'aime beaucoup, en dépit de ce que M. HAMBYE vient d'en dire maintenant, j'aime beaucoup cette Cour du Noir Lévrier qui aura plus de cachet encore après sa rénovation mais et ceci rejoint aussi ce que vient de dire M.

HAMBYE, comment faire pour la maintenir absolument dans cet état ? Voilà, je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Vous avez raison lorsqu'il y a des manifestations, il y a des dégâts collatéraux, on ne peut pas le nier. Nous essayons de sensibiliser autant que faire se peut les organisateurs pour qu'ils prévoient ce qu'il faut pour que les personnes puissent se soulager. La Ville a fait l'acquisition d'urinoirs portables et lorsque nous pouvons, lorsque nous en avons la demande, nous les mettons au service des organisateurs. Aujourd'hui, se posent encore des problèmes sur la Place du Marché aux Herbes, nous en avons déjà parlé, je crois qu'à la prochaine mandature, il viendra une proposition avec un marché public pour qu'une société puisse venir le vendredi soir déposer aussi bien pour les dames que pour les messieurs des urinoirs le vendredi soir et qui pourraient être enlevés le samedi matin à la première heure. Donc, c'est une des solutions que nous étudions aujourd'hui, nous avons étudié la possibilité de mettre des urinoirs fixes sur la Place du Marché aux Herbes mais après concertations, réunions avec mon collègue Nicolas MARTIN, avec les commerçants, évidemment il n'y a aucun commerçant qui veut un urinoir devant sa vitrine donc ça devient excessivement compliqué. C'est pour ça que nous avons pensé à cette solution, amener des urinoirs d'une manière très ponctuelle, quand on en a besoin.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Nous avons eu un jour une réunion à la plateforme des personnes à mobilité réduite et il y a tout un acheminement, tous des travaux qui vont se faire au départ de la Place de Mons qui vont passer par le Marché aux Herbes et si ma mémoire est fidèle, il y aurait un endroit pour installer à titre définitif des urinoirs et même d'autres toilettes pour les dames. Est-ce que ce n'est plus d'actualité ça ? Alors, deuxième chose que je voulais dire, ici ce que vous dites me paraît un peu restrictif puisque je suis parmi les aînés, je sais que beaucoup d'aînés se plaignent de ne pas trouver au niveau de Mons, suffisamment de toilettes accessibles. Si vous fréquentez d'autres grandes villes, je ne sais pas en Belgique mais à l'étranger, on trouve beaucoup plus facilement ces toilettes accessibles. Je crois qu'il y a quelques mois, si je ne m'abuse c'était au niveau du mouvement Ecolo, on avait déjà posé cette question, ce serait peut-être quelque chose à prendre en considération étant donné que les aînés augmentent de plus en plus, qu'ils souffrent de telles difficultés et peut-être de ne pas uniquement mettre des toilettes supplémentaires à l'occasion de festivités mais d'envisager de les mettre définitivement.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. DARVILLE, vous complétez, s'il vous plaît.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, M. MERCIER, je le rappelle, il n'y a pas eu de consensus au niveau de la Place du Marché aux Herbes pour placer des toilettes fixes,

définitivement. Nous avons consulté tous les commerçants, mon collègue M. MARTIN a consulté les commerçants donc nous devons trouver d'autres solutions. C'est la même problématique si nous voulons ouvrir des bâtiments et faire des toilettes publiques en permanence, nous avons été voir, évidemment dans l'habitat ici intra muros, l'habitat est très groupé, la densité des magasins fait que c'est très difficile de dédier un bâtiment pour des toilettes publiques. Sans compter les dégradations que nous avons d'une manière régulière, d'une manière récurrente lorsque nous laissons de telles toilettes accessibles au public. Je vous invite à venir voir le samedi matin, le dimanche matin et le lundi matin, les toilettes qui sont dans la Cour de l'Hôtel de Ville, je peux vous dire que les techniciennes de surface ont vraiment beaucoup de courage quand elles viennent le matin et qu'elles ouvrent la porte pour nettoyer ces toilettes. Franchement, elles m'ont déjà appelé plusieurs fois, je me suis rendu compte personnellement, c'est vraiment scandaleux l'état dans lequel on retrouve des toilettes. Donc, c'est un problème effectivement qui existe, il faut se pencher dessus, on s'y penche, on réfléchit mais nous n'avons pas encore trouvé la solution miracle.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Comme complément avant de vous céder la parole. Au niveau du service des associations, en collaboration d'ailleurs avec le Manège, nous sommes occupés de faire le répertoire de tous les endroits où des événements peuvent avoir lieu - Marché aux Herbes, le site du Beffroi et cie - pour avoir vraiment le répertoire de tout ce qui existe et surtout, en fonction des événements, définir un cahier spécial de charges en rapport avec l'événement, en rapport avec l'état du site sur lequel ils vont effectuer leur événement et notamment l'application de toilettes mobiles pour les manifestations. C'est donc un travail qui est en cours, c'est un répertoire qui est en cours mais qui n'est pas encore finalisé. M.

DUBOIS, vous avez demandé la parole ?

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Oui, vous savez je suis déjà intervenu auparavant sur les « pipis » en rue et j'ai d'ailleurs eu l'immense honneur d'être rebaptisé par certains comme étant « Monsieur pipi », cela étant j'ai pu m'intéresser davantage à la question et donc on présente deux possibilités, soit des urinoirs ouverts sur des façades ou bien l'ouverture de bâtiments mais il y a aussi, comme ça existe dans toutes les grandes villes, des cabines de toilette publiques, autonettoyantes qui peuvent s'installer beaucoup plus facilement que d'ouvrir un bâtiment etc. et donc, moi je veux bien continuer à investiguer, passer le temps qu'il faut puisque j'ai quand même été rebaptisé donc je suis à votre disposition.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : C'est justement ces infrastructures là que les commerçants ne veulent pas en face de leur commerce. Mais bon, entre la nécessité, nous

serons peut-être obligés de l'imposer. Donc, là, le travail est en cours. Pour ce qui est du point 31 sur les façades du Noir Lévrier, tout le monde est d'accord ?

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

32e Objet : Réfection des cours d'écoles – Ecole communale « Le Ponton » Rue Commandant Lemaire à Cuesmes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.722.090.00/SD

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Ici c'est encore une remarque un peu plus générale. Nous ne sommes peut-être plus capables de mettre dans les cours d'école nos bons vieux marronniers qui ont fait tant de souvenirs mais ce que je demanderai quand même, c'est qu'on n'oublie pas d'y mettre des éléments de verdure d'abord pour apprendre aux enfants ce que c'est qu'un peu de verdure et apprendre à les respecter et pas leur mettre du béton tous azimuts, ce qui est d'une manière générale peut-être plus facile à entretenir mais que de la pelouse ou des parterres mais quand même, ne pas oublier un ou deux éléments de verdure dans chaque cour de récréation me semble tout à fait essentiel pour les enfants, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, je vais céder la parole à Mme HOUDART qui est fort attentive à la verdure dans les écoles.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. le Président. Mais même la Conseillère, comme vous le signalez, c'est une réfection de cour donc à l'instar de ce qui a déjà été fait l'année dernière à l'école de Nouvelles et où ont été placés des arbres. Il y a des arbres de style Pampa qui ont été placés et vous devez savoir pour votre information complémentaire que l'école du Ponton a en effet une cour pavée mais juste en contrebas une énorme pelouse avec des arbres. Les enfants pourront ainsi bénéficier des deux, d'une cour refaite avec un égouttage qui sera de meilleure qualité et aussi la verdure qui est juste en contrebas puisqu'ils ont les deux dans leur implantation scolaire ainsi qu'un petit potager d'ailleurs.

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

33e Objet : Réfection des routes en béton. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.421.051.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

34e Objet : Cimetière de Mons – Travaux de sécurisation de la sépulture « Videll ». Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.878.234.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

35e Objet : Service Gestion des Biens Bâtiment – Acquisition d'un camion 12 T avec caisson. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.136.006.00/RM

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

36e Objet : Cimetières – Acquisition de plaquettes commémoratives. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.878.227.01/RM

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

37e Objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.421.055.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

38e Objet : Acquisition d'une camionnette pour le Service de Gestion des biens. Recours au SPW – Approbation de l'investissement. MP E/2012.136.007.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

39e Objet : Acquisition de bornes et potelets (en 3 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.423.060.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

40e Objet : Ecole du Bois de Mons, reconditionnement du bloc sanitaire (partie maternelle). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.722.101.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

41e Objet : Ecole Robert André à Flénu – Remplacement du revêtement de sol de la salle de gymnastique. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.722.113.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

42e Objet : Cimetière de Mons – Aménagement d'un ossuaire. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.878.232.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

43e Objet : Cimetières. Acquisition de cellules et socles de columbarium + construction de fondations (marché à lot). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.878.237.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

Sortie de Mme KAPOMPOLE = 42 présents

44e Objet : Aménagement de la Caserne de Ghlin – Mise en place d'une clôture intelligente. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.137.011.03/ER

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : L'achat de la caserne de Ghlin nous a toujours paru un achat cohérent parce qu'il s'agissait d'y réunir tous les services techniques et nous avons adhéré à ce projet mais il nous avait été présenté un peu comme utilisable à peu de frais. Ce qui est finalement totalement faux, parce que rien qu'aujourd'hui, si on envoie les différentes factures, il y a une clôture intelligente de 231.000 euros, un réenclenchement de cabine automatique pour 31.000 euros, on a eu des aménagements de box en son temps pour 514.000 euros, tout ça à ajouter au prix d'achat de 6 millions, ça commence quand même à faire beaucoup. Et en plus, aujourd'hui, nous avons les douches et vestiaires pour 735.000 euros. Je ne doute pas qu'il faille avoir le matériel nécessaire et les bâtiments nécessaires pour les personnes et le matériel mais ça commence vraiment à faire énormément. M. DARVILLE me disait oui, c'est utilisé à 20% mais nous sommes obligés de suivre les règlements, moi je veux bien mais il y a peut-être une manière d'aborder les règlements qui est un peu moins coûteuse, voilà. Donc, là je suis un peu interpellée par la tournure que prend ce dossier qui n'est certes pas fini en plus. Alors, j'avais encore une question par rapport à la clôture intelligente, j'ai oublié de vous le demander en Commission, elle double une clôture souple avec des fils de fer barbelés mais est-ce que tout cela va maintenant et j'oubliais les caméras dont je n'ai pas ajouté le coût, est-ce qu'on va pouvoir maintenant supprimer le gardiennage qui était également coûteux, soit 25.000 euros par mois, effectivement, il y avait quelque chose à faire.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je vais céder la parole à M. DARVILLE, mais effectivement, c'est le but. Du temps de l'armée, il y avait effectivement des soldats qui étaient 24h sur place, ça a un coût évident, donc on a remplacé ça par du gardiennage. Vous avez vu le coût et la barrière intelligente c'est justement pour diminuer le coût du gardiennage donc en quelques années, les barrières coûteront moins cher que le gardiennage que nous payons. Mais, je vais céder la parole à M. DARVILLE qui va vous répondre globalement.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, Mme PREVOT je suis un peu étonné de votre réaction parce que je crois que vous étiez là lorsque nous avons voté le budget extraordinaire en fin d'année et il y avait effectivement au budget extraordinaire une dépense de 1,2 million d'euros pour mettre ce site en conformité en fonction du règlement de travail qui nous impose des douches, des vestiaires. En ce qui concerne cette clôture intelligente, si nous la mettons c'est évidemment pour réduire d'une manière très sensible le coût du gardiennage, il ne suffit pas de rassembler toute une série de sites en un seul endroit mais il faut aussi assurer la protection de tout ce que nous allons y mettre et il va avoir quand même une grande quantité de véhicules et de matériel. Quand nous savons qu'aujourd'hui, régulièrement, nos ateliers sont visités, on emporte des tondeuses, du gros matériel, moi je dis stop, tout ça à un coût

énorme à la collectivité. Ce sont tous les citoyens montois qui payent ces vols, c'est presque chaque semaine qu'on s'introduit dans nos locaux donc en bon père de famille, le Collège a décidé de mettre un système de sécurité à la hauteur du matériel qui va se trouver à l'intérieur de cet établissement.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : J'entends bien ce que vous dites mais par exemple, est-ce que je peux quand même demander les soldats qui étaient là avant, ils ne se lavaient jamais, ils n'avaient pas de locaux à moitié corrects, il a fallu refaire tout ça ? Parce que douches et vestiaires pour ce montant là, je sais bien qu'il va y avoir beaucoup de monde sur le site mais 735.000 euros ça fait quand même un fameux bâtiment.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Il y avait quelques militaires sur le site, il y aura plus de 300 personnes rien que pour le service de proximité et nous avons une obligation d'avoir un certain nombre de douches par nombre de personnes employées sur le site. Donc, c'est la législation, nous ne pouvons pas faire moins sinon, à juste titre, les organisations syndicales interviendront et la médecine du travail également. C'est une obligation légale que nous devons suivre. Même si je ne crois pas que les 40 douches seront utilisées en même temps, voilà.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : C'est ce que M. DARVILLE m'a dit, 20% seront utilisés...

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, mais pour le point 44, la barrière dite intelligente, en espérant qu'elle le soit, c'est quand même particulier, nous dirons performante, tout le monde est d'accord. Bien.

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

45e Objet : Crèche de Mons – Mise en conformité incendie. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.844.185.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

46e Objet : Opération de rénovation urbaine – Réfection de la rue des Marcottes au niveau égouttage, éclairage, voirie et trottoirs. Approbation de la convention exécution avec la Région Wallonne. MP E/2012.RF.877.Marcottes/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

47e Objet : Aménagements routiers de sécurité. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.421.049.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 54^{ème} annexe

48e Objet : Opération de rénovation urbaine - Cour du Noir Lévrier – Amélioration de l'éclairage public. Approbation de la convention – exécution. MP E/2012.SUB.426.125.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 55^{ème} annexe

49e Objet : Service Voirie, Zone d'Havré – Acquisition d'une fourgonnette. Recours au SPW. Approbation de l'investissement. MP E/2012.875.198.00/AD

ADOPTE à l'unanimité - 56^{ème} annexe

50e Objet : Aménagement de voirie et création d'un égouttage à la Cité du Vatican, Rue des Produits à Flénu. Approbation du cahier spécial des charges, des plans et de l'estimation revus. MP E/2012.TRI.421.600.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

51e Objet : Bâtiments scolaires – Acquisition de matériel de sécurisation et d'équipements. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.722.093.00/RM

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

52e Objet : Acquisition d'une camionnette plateau pour le Service Voirie, Zone de Jemappes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.875.202.01/BS

ADOPTE à l'unanimité - 59^{ème} annexe

53e Objet : Marquages routiers. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.423.057.00/BS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous étions souvent intervenus à propos des passages piétons et pour un passage très facile qui est celui de la rue du Parc en face d'une boulangerie et régulièrement, on voit qu'on repeint et aussi vite, les marquages disparaissent. Alors, nous avons lu avec attention et je dirai bonheur, qu'on allait mettre des marquages thermoplastiques donc qui allaient assurer une certaine permanence et qu'on allait devoir ainsi éviter tous les ans de repasser, quand ce n'est pas tous les 6 mois, sur les passages. Alors, quelle est la durée des marquages thermoplastiques ? A-t-on une idée de la permanence de ces marquages ? Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : C'est une bonne question que nous allons poser à M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, pour vous répondre d'une manière précise, ça dépend. Cela dépend du nombre de passage de piétons, de la fréquence d'utilisation donc cela aura une durée plus ou moins longue en fonction de la fréquence d'utilisation.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Et dans les cahiers des charges, j'imagine qu'il y a quand même une certaine permanence ou 2 mois après, ces marquages thermoplastiques, c'est

ça que je me suis toujours demandé, c'est au niveau polymère, au niveau nouveaux matériaux, de pouvoir trouver des procédés chimiques mais je ne suis pas chimiste, où on peut maintenir la permanence du réfléchissement de la couleur blanche. Et je ne comprends pas comment en 2012, on n'ait pas trouvé des couleurs, des polymères où je ne sais pas quel autre procédé chimique qui maintienne cette couleur. Voilà, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mais on interrogera les spécialistes et on vous enverra la réponse par écrit parce que, objectivement, ici, nous n'avons pas de spécialiste en polymère.

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

54e Objet : Acquisition d'une fourgonnette pour le Service des Plantations. Recours au SPW. Approbation de l'investissement. MP E/2012.766.147.00/SS

ADOPTE à l'unanimité - 61^{ème} annexe

55e Objet : Ecole communale de Villers-Saint-Ghislain, remplacement des chaudières. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.722.099.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

56e Objet : Cimetière de Cuesmes – Travaux de préparation en vue de la désaffectation de caveaux. Approbation de l'avenant n° 1. MP E/2011.878.287.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 63^{ème} annexe

57e Objet : Acquisition de matériel pour les Equipes proximité travaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012/875.200.00/AD

ADOPTE à l'unanimité - 64^{ème} annexe

58e Objet : Site de la Malogne – Entretien et restauration du monument commémoratif. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.878.238.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 65^{ème} annexe

59e Objet : Aménagement de la Caserne de Ghlin - Réenclenchement automatique de la cabine. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.137.011.02/BD

ADOPTE à l'unanimité - 66^{ème} annexe

60e Objet : Travaux d'égouttage du puits du Trouillon situé à Mons dans ses parties comprises entre :

- l'avenue Maistriau et l'avenue du Tir
- l'avenue du Tir et la rue Valenciennoise

Travaux d'égouttage prioritaire subsidiés figurant au programme triennal 2010/2012.
Approbation du projet. MP E/2012.877.00 MF

ADOPTE à l'unanimité - 67^{ème} annexe

61e Objet :Entretien des cours d'eau non navigables (2012). Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. MP E/2012.441.062.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 68^{ème} annexe

62e Objet :Cimetières - Aménagement de pelouses dédiées à l'incinération. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.878.240.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 69^{ème} annexe

63e Objet :Réfection des trottoirs et accotements.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.421.053.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 70^{ème} annexe

64e Objet : Aménagement de la Caserne de Ghlin – Aménagement douches + vestiaires + réfectoire (3 lots : architecture, électricité, chauffage). Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.137.011.04/BD

ADOPTE à l'unanimité - 71^{ème} annexe

65e Objet : Ecole communale du Trieu – Renouvellement des plafonds des anciennes classes. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.722.105.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 72^{ème} annexe

66e Objet : Cimetières – Acquisition et pose de stèles.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.878.227.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 73^{ème} annexe

67e Objet : Bâtiments scolaires – Aménagement et construction de préaux. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.722.088.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 74^{ème} annexe

68e Objet : Ecole de Nouvelles – Construction de sanitaires et de deux classes. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2012.722.115.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 75^{ème} annexe

69e Objet : Fontaines publiques (Fontaine « Le Ropieur ») - Travaux de réfection et de remise en place. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. **SOUS RESERVE** MP E/2012.421.048. 00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 76^{ème} annexe

70e Objet : Ateliers Piérart – Travaux de parachèvements intérieurs et placement de portes sectionnelles. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. **SOUS RESERVE** 3^e/1^e E/2012.138.026. 00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 77^{ème} annexe

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, nous pouvons passer aux questions. Il y a une question et trois interpellations. La première question concerne l'état de lieux publics dans les communes du Grand Mons, c'est une question de M. Richard MILLER et M. DARVILLE vous répondra.

M. Richard MILLER, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Chers collègues, je ne vais surprendre personne en rappelant que nous avons bientôt une échéance électorale à l'horizon et donc comme chacune et chacun d'entre-nous autour de cette table, j'ai aussi préparé mes petits tracts etc., j'ai fait mes petites photos et alors j'avais eu l'idée géniale de faire une photo de moi en me disant ça ça va impressionner dans certains lieux importants de notre Ville. Je me dis voilà et j'avais essayé de choisir des sites qui parleraient aussi aux citoyens montois et notamment quelques sites historiques et donc j'avais trouvé deux sites qui me paraissent fort intéressants et un peu embêtant pour l'adversaire partenaire ou le partenaire adversaire et donc je me suis rendu sur le site du monument du Coq qui célèbre, comme vous le savez, la Bataille de Jemappes et j'étais sûr et certain de faire une belle photo. Et voilà quelle n'a été ma surprise, M. le Bourgmestre, M. l'Echevin, chers collègues, en voyant vraiment l'état un peu désespérant dans lequel se trouve ce monument. Ce monument, nous sommes en 2012, la Bataille a eu lieu en 1792, ce monument est extrêmement important, l'historien Michelet est venu à Mons et à Jemappes, déjà au moment où il a écrit son histoire de la Révolution Française, il a déploré le fait qu'il n'y avait pas de monument, que les belges ne s'étaient pas suffisamment occupés de cette grande victoire des forces progressistes, des forces révolutionnaires, des forces de la Liberté...

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. MILLER, sans vouloir vous couper dans votre élan...

M. Richard MILLER, Conseiller : oui, vous me faites signe, il n'y a pas de problème, quand vous voulez que j'aille à l'essentiel de la question, c'est le suivant, ce monument extrêmement important auquel ont contribué des grands noms européens, je vous rappelle Verhaeren,

Brandeu, etc. tous des grands noms, et bien ce monument est laissé dans un état épouvantable. Et je trouve ça vraiment triste, je trouve qu'il n'y a rien qui le mette en valeur, il est totalement laissé à l'abandon, il n'y a même pas une plante, une fleur, c'est un lieu désertique qui, à mes yeux, n'est pas digne des ambitions de notre Ville. Et donc voilà je voulais simplement avec cette question attirer l'attention du Collège sur ce point. J'ai été aussi un peu déçu d'un endroit que Mme CRUVEILLER connaît bien à Flénu où se trouve la statue de cet ouvrier mineur, j'ai essayé d'aller me mettre à côté pour faire des photos, il a bien voulu, moi je n'avais pas de problème mais je me rends compte que, à mon avis, les tondeuses de la Ville ont eu quelques problèmes à aller là-bas. Simplement, avec un certain sourire, M. l'Echevin, chers collègues, je trouve qu'il y a quelques endroits qui mériteraient un « chouya » d'attention en plus.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MILLER. M. DARVILLE va vous répondre.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci bien M. MILLER pour cette question. M. le Conseiller, offrir un cadre de vie agréable à l'ensemble de nos citoyens est une priorité pour le Collège. Le service de proximité que je tiens d'ailleurs à féliciter pour le travail réalisé s'efforce quotidiennement à entretenir et à embellir nos lieux de vie, que ce soit en Centre-Ville ou dans les communes avoisinantes. Hélas, ce travail considérable est régulièrement mis à mal par l'incivilité d'une minorité. C'est le cas pour les bacs à fleurs aux abords du Coq de Jemappes. Ceux-ci ont fait l'objet d'aménagements qui ont hélas été vandalisés et ce, malgré les nombreuses opérations menées en collaboration avec le service de prévention, la société Toit et Moi pour améliorer, avec les habitants de ce quartier, leur cadre de vie. Un nouvel aménagement de ces bacs est prévu pour la saison automnale et j'ai été personnellement ramasser avec le service de prévention et les habitants, les déchets qu'on trouvait un peu partout. Un entretien au minimum hebdomadaire est assuré aux abords de ces lieux symboliques, la fréquence d'intervention est adaptée en fonction des constatations du personnel d'encadrement des services de proximité et des appels reçus à la cellule de gestion de proximité. Je tiens néanmoins à préciser que les conditions climatiques rencontrées durant ces derniers mois, particulièrement favorables au développement de la végétation et la faible efficacité des herbicides que nous pouvons utiliser conformément à la législation en la matière ne nous a pas permis de juguler correctement le développement des plantes indésirables. Cette situation est en cours de rétablissement. Merci.

Sortie de M. DI RUPO = 41 présents

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. DARVILLE pour cette réponse. Nous pouvons passer aux interpellations, la première de M. JACQUEMIN concerne les infrastructures sportives. Je vous en prie.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Monsieur le Président, Chers collègues. Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que je suis quand même très heureux de pouvoir reprendre la parole de nouveau au sein de notre Assemblée parce que plus d'un an j'étais de l'autre côté, côté du public et il est vrai que c'était parfois assez frustrant de ne pas pouvoir interpellier le Collège quant à certaines réalisations. Quant aux infrastructures sportives montoises, j'ai pu lire il y a quelques mois que le dossier du centre sportif de haut niveau était finalement tombé à l'eau par manque de moyens au niveau de la fédération Wallonie-Bruxelles. En 2011, on nous disait qu'un dossier de substitution était déjà à l'étude au niveau des académies des sports notamment. Est-ce que ces dossiers sont toujours d'actualité? Si oui, une nouvelle salle omnisports est-elle prévue et quels sont les délais qui seront tenus par rapport à ça ?

Toujours concernant les salles omnisports, je me souviens également qu'une concertation avec l'UMons avait été lancée afin de réhabiliter la salle étudiante de l'université. La concertation a-t-elle porté ses fruits et si oui où en est le dossier ?

Concernant le skate-parc, un groupe de travail avait été mis en place et devait rendre des conclusions. Encore une fois, je ne pense pas, même si j'ai pu rater quelques dossiers, qu'il y ait un avancement concerne ce dossier. Il y avait un engagement au niveau des terrains de sport urbains, notamment de basket place du Parc, Cuesmes, etc.. Un suivi du dossier a-t-il été fait ? Quelles ont été les actions du collège au niveau des terrains urbains ? Alors un petit point sur la mobilité, il n'existe toujours pas de possibilités de relier la piscine en transports en commun. Une concertation avec les TEC avait été lancée. Encore une fois, cette concertation a-t-elle abouti ? Des solutions sont-elles à l'étude ? Je vous remercie pour vos réponses et vous prie de m'excuser si j'ai raté quelques réponses malgré la vigilance dont j'ai fait preuve. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. JACQUEMIN, c'est M. l'Echevin SAKAS qui va vous répondre.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Avant toute chose, je suis très heureux, M. le Conseiller, de vous retrouver parmi nous. Effectivement, nous avons tous constaté que M. le Ministre des Sports, après un grand battage médiatique sur le Centre sportif de haut niveau, a été contraint de faire marche arrière, faute de budget suffisant. Ce qui a pris près de 2 ans de travail à notre Administration. Je tiens d'ailleurs

à rappeler que le dossier de notre Ville, était des plus complets et aurait permis de développer un magnifique centre sportif au Grand Large. Depuis lors, nous n'avons plus de nouvelles des académies du sport lancées par la Communauté française en 2011. Mons, c'est sûr, a besoin d'un nouveau hall sportif. Au cours de cette mandature, nous avons obtenu près de 15 millions d'euros d'Infrasport pour créer de nouvelles installations et rénover nos installations existantes. Nous avons ainsi construit la nouvelle piscine, rénové entièrement la piscine de Cuesmes, placé un nouveau revêtement au hall de Cuesmes, rénové la toiture du hall de Flénu, obtenu les fonds pour rénover toiture et le revêtement du hall d'Havré, n'oublions pas non plus le MOHA. La construction d'un nouveau hall omnisports, je vous le confirme, devra être une des priorités de notre Ville. Concernant la salle de sports de l'UMons au Champ de Mars, nous avons une bonne nouvelle. Celle-ci est actuellement en cours de réhabilitation par l'UMons et les travaux devraient se terminer dans le courant de cette année académique. Pour le skate-parc, un comité pilote composé de jeunes, de spécialistes du monde du skate et de représentants de la Ville a été mis sur pied et travaille actuellement sur la meilleure localisation et configuration du site. Une grande enquête sera lancée en fin d'année pour recueillir la tendance à suivre dans ce domaine. Enfin, je vous rappelle que 3 terrains de sport urbains de type agora space ont été créés à Mons depuis 2006 : 1 à Cuesmes, 1 à Ghlin au Festinoy et 1 à Jemappes au quartier Guillochain. Nous avons installé des panneaux de basket à Nimy, à Ghlin et à Havré, deux à Villers-St-Ghislain. Pour le terrain de Mons, à la Place du Parc, nous remettons régulièrement des nouveaux filets mais malheureusement, ils sont très vite abîmés. Mettre des filets « type chaîne » est dangereux pour les joueurs. Nous allons demander aux services techniques de la Ville de regarder. Pour les navettes, je passe la parole, si M. le Bourgmestre le permet, à ma collègue Mme CRUVEILLER. Merci

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mme CRUVEILLER, Echevine à la parole.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Cher M. le Conseiller. La question de la desserte bus de la piscine est un dossier qui fait l'objet d'un suivi attentif de la part de nos services. Voici quelques éléments de nature à vous apporter un éclairage sur cet objectif. Le nœud gordien de cette desserte est le coût financier à supporter. La mise en place d'une ligne exclusive dont le coût est estimé à 264.795 euros voire même une boucle additionnelle d'un circuit intramuros existant dont le coût est estimé à 50 771 euros, s'avère difficilement réalisable. Dans un premier temps, une des pistes de solutions avancées était la ligne de bus de Ghlin, la ligne 14,

qui aurait pu être déviée, à des heures précises, jusqu'à la piscine. Néanmoins, cette solution n'a pu être validée étant donné l'interdépendance de cette ligne avec les autres lignes du réseau puisqu'on court-circuitait les correspondances. Selon le TEC, dévier cette ligne vers la piscine aurait détricoté de manière trop importante son circuit et sa cadence. A ce jour, le service «Recherche et Développement» du Tec Hainaut étudie d'autres scénarii ; en y intégrant une réflexion globale sur l'ensemble des circuits de nos navettes gratuites intra-muros. La direction du Tec Hainaut nous a dernièrement confirmé qu'une proposition détaillée doit prochainement être adressée au Collège. L'objectif étant de respecter tant la contrainte budgétaire que l'intégration d'une desserte piscine à l'offre de transport déjà existante. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine. M. JACQUEMIN vous avez la parole.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci pour vos réponses. Juste une petite remarque par rapport au skate-parc, parce que le groupe de travail, d'après vos dires, il était déjà fait en mars 2011, y a-t-il eu des pistes de réflexions, des tests parce que les modules ne sont pas utilisés, c'est quand même dommage...

M. Achile SAKAS, Echevin : Les modules n'existent plus. Donc, ce n'est pas en 2011, on a refait, avec les jeunes, une enquête avec mon chef de cabinet pour voir ce qu'on peut faire.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mme MERCIER, vous avez la parole, c'est sur l'interpellation ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci bien. Moi je voulais dire à M. JACQUEMIN que j'avais posé la question sur le skate-parc et qu'il m'a été répondu à ce moment là, il n'y a pas tellement longtemps, c'était au mois de juillet ou le mois précédent et on m'a répondu qu'on allait faire un beach volley. On va y amener des tonnes de sable, on m'a dit ce qu'il faudrait... Voilà la réponse qui m'a été donnée.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : En clair, quand on parle de skate parc, c'est l'endroit où les gosses peuvent faire du skate et ça c'est un projet qui est à l'étude. Quand vous parlez du skate parc, c'est l'espace où on avait prévu de le faire au début dans le hall ouvert qui est à Hyon, cet espace là effectivement, il y aura beach volley et soccer beach. Donc, ça c'est à l'étude et ce dossier arrivera par la suite. Il ne faut pas confondre skate parc, l'endroit où on pourra faire du skate prochainement et l'espace où il avait été créé antérieurement à Hyon et dont la destination va être réorientée. Voilà.

M. JACQUEMIN, vous avez la parole.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci mais ce sera tout pour ce mois-ci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je vais céder la parole à M. DUBOIS pour une interpellation concernant l'urbanisme et les antennes gsm.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Merci. Donc, particulièrement concernant l'urbanisme pour les antennes gsm le long de la Route de Wallonie à Ghlin. Certains de nos concitoyens ont répondu à l'enquête publique qui avait été lancée et ont même déposé une pétition. On ne peut évidemment que se réjouir que des citoyens s'engagent et s'investissent pour leur quartier. Ecolo voulait relever les difficultés qu'ils ont rencontrées pour répondre à l'enquête publique. En effet, une fois de plus, celle-ci a eu lieu durant les congés scolaires ce qui n'a pas facilité le travail de nos citoyens. Par ailleurs l'ouverture tardive du dossier n'avait lieu que deux jours avant la fin de cette enquête ce qui ne permet pas de faire un travail efficace non plus. Par ailleurs, l'enquête se terminait le 23 août alors qu'une réunion se tenait sur le sujet le 21 août. En outre, il apparaît que la ville, en vertu du principe de précaution aurait pu considérer cette demande comme incomplète, celle-ci n'évaluant pas les effets athermiques dans les impacts sanitaires. Les habitants du coin soulignent également différents cas de réactions sanitaires par rapport aux antennes gsm déjà fort présentes près de chez eux. Ne pourriez-vous pas demander au Ministre de la santé de réaliser une enquête épidémiologique comme cela a été fait par exemple en Bavière ? De façon générale, nous nous demandons quelle est la politique du collège en matière d'implantation d'antennes gsm ? Quels sont vos objectifs en terme de qualité de signal et de surface couverte pour établir un plan d'action pour que chaque montois puisse évidemment utiliser son gsm tout en gardant la sécurité sanitaire des habitants près de ces antennes ? Quelle est votre position par rapport au principe A.L.A.R.A. qui est préconisé par le Conseil de l'Europe ? Dans le cadre d'une consultation en 2008 sur l'implantation des antennes de gsm, la ville de Mons demandait que soit établie une spécification réglementaire à propos de la proximité des habitations. Qu'est-ce que vous entendiez à l'époque par cette demande ? Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. DUBOIS. M. MARTIN, Echevin de l'Urbanisme va vous répondre.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. le Président. M. le Conseiller, tout d'abord merci pour votre interpellation. Quelques éléments d'introduction avant d'en venir au fond. Je me permettrai de répondre en effet à votre interpellation en trois temps. Tout d'abord, pour rappeler la procédure puisque vous relevez quelques éléments à cet égard

et je me permettrai de compléter ce que vous avez dit. Ensuite pour aborder les éléments spécifiques au dossier que vous épinglez, à savoir l'installation d'antennes du Groupe KPN le long de la Route de Wallonie à Ghlin et puis finalement pour évoquer la politique des instances décisionnelles à l'égard des demandes d'installation de ce type de station de télécommunication.

Tout d'abord, pour ce qui concerne la procédure. Comme vous le savez sans doute, nous sommes ici dans le cadre de ce qui est convenu d'appeler un article 127 dans le cadre du CWATUP, il s'agit donc d'une procédure particulière avec un permis qui sera in fine délivré non pas par la Ville mais par la Région wallonne à-travers le Fonctionnaire délégué. C'est d'ailleurs la Région wallonne et pas la Ville de Mons qui déclare que le dossier est complet ou non, qui instruit la demande et qui sollicite les différents avis des instances potentiellement concernées par les demandes introduites par les opérateurs. Tout cela se fait dans le cadre de délais très stricts qui sont fixés par la loi, par le décret en l'occurrence ici le CWATUP et il en est de même pour ce qui concerne l'enquête publique qui selon le CWATUP est diligenté par la commune, en l'occurrence ici par la Ville de Mons. Pour ce qui concerne le dossier en tant que tel, donc le dossier KPN ici Route de Wallonie, il s'agit d'une station émettrice qui était demandée par la société NRJ Belgique SA. Le dossier a été déclaré complet par les services de la Région wallonne et à ce stade, le Collège n'a toujours pas remis d'avis et donc vous comprendrez qu'il ne m'appartient pas de me positionner à ce stade de la procédure, tant que le Collège ne s'est pas prononcé. Pour ce qui concerne les difficultés rencontrées par certains citoyens par rapport à la période de congés que vous évoquez, je voudrais me référer là encore à la procédure fixée par le CWATUP, puisque cette procédure est extrêmement stricte et il appartient à la Ville, à son Administration et au Collège de s'y coller de manière totalement conforme, de manière très stricte et l'Administration, ni le Collège de manière générale ne fixe bien entendu pas à sa convenances les modalités d'organisation de cette enquête publique. Pour ce qui concerne cette enquête pour laquelle nous devons veiller à son plus strict respect, d'un point de vue pratique, dès le premier jour de l'enquête, le dossier a été mis à disposition de l'ensemble de la population au service de l'urbanisme qui est situé à la rue Neuve comme vous le savez. Durant les heures de bureau, chaque citoyen a pu s'y présenter et prendre connaissance du dossier soumis à l'enquête et en outre, une permanence nocturne, puisque c'est l'habitude prise ici, jusqu'à 20 heures a été également organisée.

L'article 340 du CWATUP prévoit qu'à l'expiration du délai d'enquête, est organisée une réunion où chacun peut se manifester et le Code lui-même prévoit la tenue de cette réunion à la fin du délai d'enquête pour permettre au public de s'informer au préalable à la tenue de celle-ci. Il est donc normal que la réunion se soit tenue 2 jours avant la clôture de l'enquête, il ne faut pas y voir malice, c'est clairement repris dans la procédure imposée à la Ville. En conclusion et pour cette partie de mon intervention, j'ajouterai que la tenue des enquêtes publiques en période de congés scolaires est donc purement et simplement inévitable, sous peine de non respect des procédures fixées par la loi et tout cela dépend évidemment des délais dans lesquels et des dates auxquels les demandes sont introduites par les sociétés qui sollicitent les permis. Bien entendu, je vous rappelle que les enquêtes publiques néanmoins ne sont pas organisées durant la période la plus sensible des congés scolaires, c'est-à-dire du 15 juillet au 15 août mais avant et après celle-ci et les enquêtes sont interrompues durant cette période la plus sensible des congés scolaires. Pour ce qui concerne les demandes des opérateurs, je vous rappelle également qu'un recours est toujours possible auprès du Gouvernement wallon pour celles et ceux qui ne seraient pas d'accord avec la décision prise par les services de la Région wallonne et c'est le Ministre de l'Aménagement du Territoire que vous connaissez bien qui peut alors statuer en la matière. En ce qui concerne la politique du Collège, la position suivie par le Collège pour remettre des avis puisqu'il ne s'agit ici que d'avis et d'avis parmi d'autres, elle est relativement pragmatique, on essaye quand nous nous prononçons de faire en sorte de prendre en compte un certain nombre d'éléments, comme la proximité immédiate d'habitations, d'établissements publics comme les écoles, les crèches, les hôpitaux ou ce type d'outil d'intérêt collectif. Nous sollicitons en général également l'avis de la CCAT mais, je vous le rappelle, c'est à la Région wallonne encore une fois de prendre la décision au final. Vous évoquiez par ailleurs le principe A.L.A.R.A., c'est-à-dire le principe « As Low As Reasonably Achievable », lequel constitue un principe d'optimisation, signifiant que les expositions doivent être justifiées et maintenues à un niveau aussi bas que possible. Le Collège souscrit évidemment à cette doctrine, bien que et je me permets encore de le rappeler, il n'est pas l'autorité délivrante dans ce cas de permis. Toutefois, le Collège a veillé à former et sensibiliser le personnel communal à cette question puisque deux membres du personnel du service de l'urbanisme ont suivi une formation y relative. Je préciserai encore que le contrôle après autorisation des installations ne relève pas des autorités communales mais il s'agit ici encore une fois d'une compétence régionale. Vous faites

également état d'une « consultation en 2008 sur l'implantation des antennes de gsm », sans plus de précisions. Et donc j'imagine que après avoir fait quelques recherches, vous faites référence à une demande qui avait été formulée par la Ville auprès de la CCAT, il y a un rapport qui a été établi par la CCAT en 2008, je ne sais pas si c'est à cela que vous faisiez allusion. En l'occurrence si c'est le cas et vous semblez opiner du chef, effectivement à l'époque, la CCAT avait préconisé le recours au principe de précaution tandis que pour ce qui concerne notre Assemblée, nous avons d'ailleurs repris à notre compte l'avis de la CCAT, nous avons sollicité l'avis du Ministre de l'époque, le Ministre Antoine. A l'époque, nous lui avons demandé de prendre une position claire et précise sur la dangerosité d'exposition aux rayonnements électromagnétiques, de se positionner sur un renforcement des normes et sur une spécification réglementaire concernant la notion de « proximité des habitations » et sur une modification de la pratique de contrôle et d'évaluation par l'Institut Scientifique de Service Public, l'ISSEP qui est l'outil auquel la Région recourt en général pour les études qui sont menées dans le cadre de ce type de dossiers. Une partie de ces préoccupations a été prise en compte depuis lors par la Région wallonne puisque dans le cadre d'un décret et plus précisément depuis le 15 janvier 2009, il y a une série de normes d'exposition au public qui ont été adoptées. Un décret du 3 avril 2009 réglemente également l'intensité du rayon émis diagnostiqué dans les lieux de séjour et donc il y a une série d'avancées qui ont eu lieu depuis le rapport que vous évoquiez dans votre interpellation. En conclusion, pour ce qui concerne la politique des autorités publiques, celle-ci s'établit à plusieurs niveaux, des avis qui sont émis par les différents services et autorités compétentes dont la Ville de Mons mais une décision finale qui est prise par la Région, une position qui est en général la plus pragmatique possible au niveau des autorités communales et une décision qui appartient in fine aux autorités régionales qui disposent de toute la jurisprudence voulue et de toutes les études nécessaires notamment sur le plan sanitaire dans ce cadre de dossiers. Voilà, je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MARTIN pour cette réponse complète ; je cède la parole à M. DUBOIS.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Merci à M. l'Echevin pour ses réponses très précises. C'est évidemment un dossier très technique et assez complexe. Concernant le quartier en question, le long de la Route de Wallonie, je pense aussi que cette installation d'antennes gsm vient cristalliser un malaise qui existe et est bien

compréhensible chez ses habitants qui sont confrontés depuis un certain temps à toute une série de dossiers difficiles comme les problèmes de mobilité et une question d'amiante etc. Toutes ces questions là ont des impacts potentiels très importants sur la santé des habitants et donc on trouvait qu'une manière notamment de soutenir les habitants qui vivent des moments parfois difficiles, ce serait que la Ville puisse remettre un avis négatif concernant ces installations, voilà.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, merci pour votre intervention. Nous allons passer à la dernière interpellation, c'est celle de M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci M. le Président. Chers Collègues, même si la période ne se prête pas aux grands débats d'idées, je voudrais juste porter votre attention sur un point particulier, c'est le nouveau site internet de la Ville de Mons. Je tiens d'abord à féliciter le Collège pour l'initiative d'avoir mis au service de la Ville et de ses citoyens un site internet digne de ce nom ainsi qu'un guichet électronique qui permet aux citoyens de pouvoir commander des documents en lignes et qui lui évite des déplacements qui ne sont parfois pas très utiles. J'ai toutefois quelques remarques à formuler. J'ai pu constater que dans certains domaines, qu'ils soient au niveau des travaux, de l'agenda ou des informations générales, un manque de mises à jour était à déplorer. Je comprends qu'il n'est pas facile de tenir un site Internet à jour, mais pour une ville de l'importance de la Ville de Mons qui plus est avec l'échéance de Mons 2015 qui arrive, je pense qu'une information de qualité doit être présente en tout temps. Ensuite, certains liens du site et là je pense que c'est juste des petits problèmes de mise en route, mènent vers des pages qui n'existent pas ou qui ne sont pas exactes. Je pense aussi qu'il faut y veiller si on veut correctement informer les citoyens. Quelques rubriques, comme celles des associations manquent de renseignements voire sont presque vides. Je ne doute pas que les services sont déjà occupés de les remplir. Quant au Guichet Électronique qui manquait cruellement à la Ville de Mons, j'ai fait le test, ça fonctionne très très bien même si, petit bémol, je n'ai pas encore reçu le document commandé mais je pense que ça va arriver. Je me permets tout de même de faire une petite remarque concernant la sécurité au niveau de l'inscription. Aucun document officiel, aucune visite à la commune pour s'inscrire en tant que Hervé Jacquemin ne m'a été demandée, simplement mon numéro de registre national. Simplement par rapport à cela, je pense qu'il y a un problème de sécurité, car il serait très aisé avec simplement un numéro de registre national de me faire passer pour quelqu'un d'autre et de recevoir chez moi des commandes, donc là je pense qu'il y a une réflexion à chercher au niveau

de la sécurité. Voilà, je vous remercie de votre attention et pour les réponses que vous allez me donner.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. le Conseiller. Donc, la réponse que je vais vous faire sera complétée par M. l'Echevin DUPONT. Effectivement, Le nouveau site Internet de la Ville a été mis en ligne juste avant le Doudou 2012, soit à la fin du mois de mai. Il a fait l'objet d'une rénovation en profondeur, tant sur l'ergonomie, le design et la technologie. L'objectif principal reste l'information sur la vie montoise à destination de tous les publics, non seulement le citoyen montois, le touriste et également l'investisseur. Il faut savoir qu'hormis le site internet, il y a le guichet électronique que vous avez évoqué, nous sommes présents sur Facebook, Twitter et il y a une chaîne officielle créée sur Youtube où nous avons régulièrement des alimentations. Le contenu du site, plusieurs centaines de pages, 5 grands thèmes :

- le premier thème c'est « Ma Ville » c'est-à-dire les informations officielles,
- le deuxième thème : « Vivre à Mons », tout ce qui est utile pour le citoyen,
- troisième thème « Découvrir » contient toutes les informations touristiques,
- le quatrième thème, bien évidemment la culture avec Mons 2015,

et enfin, cinquième thème, l'économie dont d'une part les grands projets et surtout aussi un focus sur les pôles d'activités, sur la dynamique commerciale et les offres d'emploi.

Le Doudou, quant à lui nécessite un site à lui tout seul, avec des informations à la fois pédagogiques et détaillées, des photos et des vidéos.

Il faut savoir que le site est effectivement maintenant sur une technologie de logiciels libres - Plone - promotionné par l'intercommunale IMIO et que le coût au niveau de la maintenance est vraiment raisonnable.

Mais cette version, elle est encore jeune et effectivement au niveau de l'actualisation, il y a encore des rubriques qui sont à compléter. Il faut savoir qu'à ce jour, nous avons désigné un réseau de correspondants internet dans chacun des services, de manière à ce qu'eux-mêmes fassent remonter au niveau de la cellule communication de la Ville, toutes les informations qui nécessitent la mise à jour au niveau notamment des horaires. Les travaux importants qui ont un impact sur la circulation sont présents, détaillés et mis à jour très régulièrement. Et quant à l'extrascolaire, nous renvoyons au site de la Région Wallonne, accueil.enfants.be puisque nous avons un service accueil extrascolaire notamment financé par la Région wallonne et des personnes qui travaillent à ce niveau là.

Parmi les évolutions prochaines :

- ajustements techniques et contenus puisqu'il y a effectivement encore des faiblesses de jeunesse du site,
- Un agenda des événements exhaustif,
- labellisation Anysurfer, c'est-à-dire la possibilité d'accès au mal ou au non voyant,
- le multilinguisme est prévu puisque il y aura au minimum le Néerlandais, l'Anglais et l'Allemand,
- et autre amélioration encore, vous l'avez souligné, le bottin des associations en ligne, que ce soient les clubs sportifs ou autres, avec les références pour que ces associations puissent avoir un maximum de membres.

Enfin, le guichet électronique prévoit la commande, vous l'avez dit, de certains documents tels que les extraits d'acte et les certificats et certaines démarches qui demandent une identification renforcée via la carte d'identité électronique, ces précisions vont vous être données par M. DUPONT à qui je cède la parole.

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Monsieur le Conseiller, pour compléter la réponse faite par M. le Bourgmestre, en ce qui concerne le guichet électronique, il est certain que la sécurité des données est très importante au sein de notre service. Néanmoins, quotidiennement lors des visites des citoyens aux différents guichets, nous nous rendons compte que les citoyens ne connaissent pas leur code PIN et PUK et qu'ils les perdent régulièrement. Aussi, exiger d'introduire sa carte d'identité pour obtenir des extraits de registre de population aurait certainement comme impact réel que l'on n'utiliserait plus vraiment le guichet électronique. Néanmoins, nous pouvons vous assurer que pour contrecarrer les éventuelles demandes faites par des personnes mal intentionnées, nous n'envoyons les extraits de registres qu'ils soient de la population ou de l'Etat civil demandés au guichet électronique qu'aux adresses des personnes concernées. En ce qui concerne les changements d'adresse, il faut savoir que les personnes reçoivent la visite d'un agent de quartier et que la procédure ne peut jamais être finalisée sans que le citoyen en soit averti.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. La parole est à M. JACQUEMIN.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Oui, juste une petite remarque quand vous dites que les citoyens perdent généralement leur code PIN pour leur carte d'identité électronique, rien qu'au niveau de tax on web il y a quand même plus de 2 millions et demi de personnes qui ont rendu leur déclaration d'impôts électroniquement et donc en

utilisant leur carte d'identité électronique. Donc, je pense que c'est quand même un moyen sûr et sécurisé d'éviter le moindre ennui, il reste de toute façon la possibilité aux personnes qui oublient leur code de venir dans les services récupérer les papiers et se mettre en ordre par rapport à ça.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. VISEUR a souhaité intervenir.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, pour deux choses. D'abord, je veux souligner un événement, trois interpellations du MR sur le même Conseil, on n'a jamais vu ça depuis 6 ans, j'ai l'impression qu'on est en train de se rendre compte au MR que tout ne va peut-être pas aussi bien qu'ils le disent en général, dans la majorité à laquelle ils participent. Alors, la deuxième chose que je voulais évoquer, c'est que M.

JACQUEMIN bien sûr à l'excuse d'avoir été absent pendant un moment mais j'ai évoqué il y a un ou deux Conseils les difficultés, les défauts que le site internet pouvait encore avoir. Vous avez dit on va quand même passer au multilinguisme mais ça, ça me paraît la plus grande urgence. Vous parlez de tourisme et des investissements à Mons mais tout est unilingue français depuis des années et j'ai déjà fait la remarque, ça me paraît incohérent quand on se veut future capitale européenne de la culture, 27 pays dont je crois à peu près 15 langues officielles en Europe, il ne faut pas traduire le site en 15 langues mais enfin, au minimum effectivement, en anglais et en néerlandais puisque nous sommes en Belgique, j'insiste pour que ce soit fait d'urgence, ça me paraît la première amélioration à apporter à ce site.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, pour répondre par rapport au multilinguisme, le site précédant, la technologie posait de gros problèmes pour le multilinguisme, la technologie que nous avons actuellement le permet facilement. Donc, la priorité était de compléter au maximum les rubriques parce qu'effectivement il y avait encore des rubriques qui manquent et le multilinguisme est programmé avant la fin de l'année, donc ce sera fait. Nous nous rendons bien compte que c'est une priorité mais on travaille là-dessus. Voilà. M. JACQUEMIN, encore des interventions ?

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Juste peut être comme M. VISEUR l'a très bien précisé, pendant un an je n'ai pas pu prendre la parole et donc il fallait bien que je me rattrape.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous ne voulons pas que les gens soient frustrés, il n'y a pas de problème, vous pouvez prendre la parole. Bien. Sur la dernière interpellation, M. MILLER.

M. Richard MILLER, Conseiller : Oui, sur la dernière interpellation, il y a non pas un fait personnel mais un peu un fait politique de la part de M. VISEUR et il ne faut pas le laisser passer comme ça et donc, je ne voudrais pas que M. VISEUR considère que tout d'un coup le MR voudrait montrer qu'il y a des choses qui ne vont pas. C'est tout le contraire, M. VISEUR, c'est parce que nous voulons vraiment montrer aux électeurs que tout va très très bien dans le travail fait par cette majorité, que nous sommes très attentifs même à des détails.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Est-ce que je peux répondre à M. MILLER ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, allez, on vous laisse la parole !

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je suis heureux de le voir travailler au sein du Conseil communal, je suis allé au Parlement, j'ai vu qu'au Sénat, il travaillait mais au Conseil communal, ces dernières années, M. MILLER vous vous êtes fait plus remarquer par votre absence que par vos interpellations quand même !

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Oui, on voit bien qu'il y a des échéances qui approchent Ce sont les derniers moments où vous pouvez vous exprimer avant la sanction populaire !

M. Richard MILLER, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement, M. VISEUR parle de ces dernières années, je lui rappellerai quand même que durant ces dernières années, j'ai été membre du Collège et donc je souligne le travail qui est fait par un échevin au sein de ce Collège et je crois avoir bien travaillé comme l'ensemble de mes collègues. Si par après j'ai pris un peu de distance, M. VISEUR, ça c'est un choix personnel pour marquer une certaine tristesse d'avoir quitté le Collège.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien. C'est terminé. Merci pour la présence du public, pour les services, la presse qui est présente.

La séance à huis clos s'ouvre avec 40 présents

Sont absents : MM. DI RUPO, BAILLY, Mmes KAPOMPOLE, POURBAIX, DEJARDIN.

71e Objet : Représentation de la Ville de Mons à l'Assemblée générale de la copropriété RTBF (remplacement d'un membre suppléant). Contentieux CTX/RTBF

REMIS

72e Objet : Remplacement d'un représentant de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'ASBL Centre culturel transfrontalier de diffusion et de création de Mons « Le Manège.Mons », suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 12.07.2012. Approbation. Gestion financière Rempl. manège.mons

REMIS

73e Objet : Remplacement d'un représentant de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée générale de l'ASBL Centre Montois des Fêtes et Animations (en dissolution), suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 12.07.2012. Approbation. Gestion financière Rempl. ASBL CMFA

REMIS

74e Objet : Remplacement d'un représentant de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée générale de l'Intercommunale I.P.F.H. suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 12.07.2012. Approbation. Gestion financière Rempl. IPFH/AG

REMIS

75e Objet : Remplacement d'un représentant de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée générale de l'Intercommunale I.D.E.A., suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 12.07.2012. Approbation. Gestion financière Rempl. IDEA/AG

REMIS

76e Objet : Remplacement d'un représentant de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée générale de l'Institut Supérieur d'Architecture Intercommunal, suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 12.07.2012. Approbation. Gestion financière Rempl. ISAI/AG

REMIS

77e Objet : Remplacement d'un représentant de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée générale de l'Intercommunale HYGEA, suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 12.07.2012. Approbation. Gestion financière Rempl. HYGEA/AG

REMIS

78e Objet : Remplacement d'un représentant de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée générale de la Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut, suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 12.07.2012. Approbation. Gestion financière Rempl. Sté Terr.Cr.Soc.Ht

REMIS

79e Objet : Remplacement d'un représentant de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du Relais Social urbain de Mons-Borinage, suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 12.07.2012. Approbation. Gestion financière Rempl. Relais social

REMIS

80e Objet : Remplacement d'un représentant de la Ville de Mons au sein du Conseil consultatif de Prévention intégrée, suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 12.07.2012. Approbation. Service Prévention

REMIS

81e Objet : Remplacement d'un membre de la Commission chargée de surveillance du crématorium, suite à l'arrêt du conseil d'état du 12/07/2012. Cellule foncière Crématorium

REMIS

82e Objet : Remplacement d'un représentant de la Ville de Mons au sein de la Commission communale de l'Accueil suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 12.07.2012. Service Comm./ Evénem./Cel.Extrascolaire

REMIS

83e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps, octroyée dans le cadre de l'assistance médicale, à une employée d'administration. GRH/SH/4148

ADOPTE - 78^{ème} annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Fin prématurée de l'interruption de carrière à 4/5^e temps octroyée à un Chef de bureau administratif. GRH/SH/17145

ADOPTE - 79^{ème} annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Mise à la pension d'office, pour inaptitude physique définitive, d'une employée d'administration. GRH/HH/PA/4426/1

ADOPTE - 80^{ème} annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Révision du traitement d'attente alloué à une employée d'administration mise en disponibilité pour maladie. GRH/HH/PA/4426/2

ADOPTE - 81^{ème} annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

e) Mise à disposition d'un Chef de Division au CPAS. GRH/HH/PA/11289

ADOPTE - 82^{ème} annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

84e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL – Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à un éducateur. GRH/SH/

ADOPTE - 83^{ème} annexe

85e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption de carrière à ¾ temps octroyée à un Chef de bureau administratif – Autorisation. GRH/SH/12383

ADOPTE - 84^{ème} annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à 2/3 temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/12066

ADOPTE - 85^{ème} annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
86e Objet : PERSONNEL OUVRIER – Fin prématurée de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à un ouvrier non qualifié définitif. GRH/SH/4406

ADOPTE - 86^{ème} annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
87e Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES – Prorogation de l'interruption de carrière, octroyée dans le cadre de l'assistance médicale, à une employée de bibliothèque. GRH/SH/11434

ADOPTE - 87^{ème} annexe

88e Objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
a) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un maître spécial d'éducation physique définitif. Education 6256

REMIS

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
b) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un instituteur primaire définitif. Education 7132

ADOPTE - 88^{ème} annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
c) Octroi d'une interruption totale de carrière à une institutrice primaire définitive. Education 3032

ADOPTE - 89^{ème} annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
d) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale de religion catholique définitive. Education 7932

ADOPTE - 90^{ème} annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
e) Octroi d'un détachement à une maîtresse spéciale de religion catholique définitive. Education 7932

ADOPTE - 91^{ème} annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
f) Ratification de services prestés par un maître de seconde langue. Education 3638

ADOPTE - 92^{ème} annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
g) Réaffectation à titre temporaire d'une maîtresse spéciale de religion catholique. Education
3981

ADOPTE - 93^{ème} annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,
88^e Objet bis : Par urgence. Renouvellement, pour une durée de 3 ans, des membres du Conseil
d'Administration du Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine - Groupe 1 -
Désignation d'un(e) représentant(e) de la Ville. Approbation. Gestion f. C/CISM/ag

ADOPTE - 94^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de
prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code
Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée
sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2012.
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal ff,

Le Bourgmestre ff-Président,

Ph. LIBIEZ.

M. BARVAIS.

=====